



Financement canapé

Par Laine

Bonjours , nous avons fait un financement au magasin XXX , qui a été accepté nous somme aller chercher le canapé et une semaine après on nous appelle pour finalement nous dire que le financement est refusé a cause d'un papier , qu'il faut trouver un autre moyen de paiement pour payer la totalité alors que à la base nous faisons un financement exprès car nous ne pouvions payer en une fois que risque ont ? Peuvent ils reprendre le canapé

Par Isadore

Bonjour,

Le vendeur peut engager une procédure pour se faire payer la facture, par exemple par le biais d'une saisie. Récupérer le canapé "de force" n'est pas le moyen le plus simple de se faire payer, sans compter qu'il n'est plus neuf. Une saisie de vos revenus ou liquidités sera plus efficace.

La vente était-elle conditionnée dans le contrat à l'obtention du crédit ? Si oui, suivez la procédure indiquée pour vous rétracter et rendre le canapé. Sinon, cherchez un arrangement amiable et payez votre dette aussi vite que possible.

Par ESP

Bonjour

Lorsque vous achetez un bien à crédit, le contrat de vente est généralement lié au contrat de crédit. Cela signifie que si le crédit est refusé, la vente est annulée. C'est ce que prévoit l'article L. 311-32 du Code de la consommation.

Cependant, si le crédit a été refusé après que vous ayez déjà pris possession du canapé, la situation peut être plus complexe. En effet, le magasin peut être en droit de reprendre le bien si le contrat de vente prévoit une telle clause.